



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 9 avril 2014, à 9 h 30 au 1281 chemin Lac-Supérieur, Lac-Supérieur.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier
Madame Danielle St-Laurent
Monsieur Jean-François Delisle

Est aussi présent : Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier-Coordonnateur

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de M. Pierre Poirier, la séance extraordinaire est ouverte à 9 h 30.

2. **R.217-04-2014** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi du contrat pour la fourniture de produit pétrolier diesel
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-François Delisle

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée.

3. **R.218-04-2014** **OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PRODUIT PÉTROLIER DIESEL**

CONSIDÉRANT QUE la régie a publié un appel d'offres pour la fourniture de produit pétrolier diesel;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu qu'un seul soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par La Coop. Fédérée est conforme;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

D'OTROYER à la COOP Fédérée le contrat pour la fourniture d'une quantité approximative de 100 000 litres de produit pétrolier diesel du 14 avril 2014 au 13 avril 2015 au prix de base sujet aux fluctuations du marché selon le prix journalier à la rampe de chargement, le tout tel que plus amplement détaillé aux documents d'appel d'offres. La commission au montant de 0.025 \$ telle qu'apparaissant au bordereau de soumission déposé, s'exprime en un prix unitaire au litre et considère le profit du soumissionnaire et l'ensemble des frais résultant de l'approvisionnement du produit complet demandé et du respect de l'ensemble des exigences des documents d'appel d'offres.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

5. R.219-04-2014 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean-François Delisle de lever la présente séance extraordinaire à 9 h 40.


Pierre Poirier (Président)
Gilles Bélanger (Secr.-Très.)